

A propos de la lutte contre les taudis à Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **13 (1940)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-121265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A PROPOS DE LA LUTTE CONTRE LES TAUDIS A GENÈVE

En 1928, sur les instances de divers groupements tels que la Société d'utilité publique et la Société genevoise pour l'amélioration du logement, l'Etat avait pris l'initiative d'une enquête dont les résultats avaient nettement indiqué que les dispositions légales (Loi de 1918, articles 126 et 127, Loi de 1929,

articles 80 et 81) prévoyant l'évacuation des logements insalubres n'étaient pas appliquées d'une façon suffisante.

Voici le tableau exposant, sous forme de statistique, les résultats de l'enquête à laquelle avaient participé des médecins et des architectes.

Récapitulation de la situation générale lors de l'enquête sur les logements insalubres de 1928

Quartiers	Propriétés		Totaux	Mesures prescrites par les experts				
	Ville de Genève	privées		à évacuer	à démolir	à remettre en état	à évacuer et démolir	en partie à évacuer en partie à mettre en état
1. Vieille ville	19	108	127	34	1	57	29	6
2. Saint-Gervais	20	37	57	19	13	16	6	4
3. Turrettini-Temple	59	5	64	9	17	13	25	—
4. Grottes-Montbrillant	—	19	19	4	1	9	3	2
5. Pâquis	—	19	19	2	2	5	7	3
6. Eaux-Vives	1	23	24	6	—	8	4	6
7. Petit-Saconnex	—	13	13	—	—	6	6	1
8. Plainpalais	9	32	41	14	—	16	8	3
	108	256	364	88	34	130	88	25

On remarquera que le tiers des logements insalubres se trouvent dans la haute ville et que plus de la moitié de ceux-ci sont considérés comme étant pratiquement inaptes à une remise en état.

Sans revenir ici sur la polémique suscitée par les

partisans d'une conservation « à tout prix » de la haute ville, il faut reconnaître que les projets officiels prévoyant une transformation, respectueuse du caractère architectural du site, sont plus près de la réalité.

Récapitulation de la situation actuelle des propriétés de la Ville de Genève visées par les experts de 1928

Classement des experts	Propriét. Ville de Genève		Totaux	Etat actuel			
	avant 1928*	après 1928		démolis	évacués	évacués en partie	occupés
1. A évacuer.	37	13	50	31	10	7	2
2. A démolir.	23	—	23	21	2	—	—
3. A remettre en état.	19	9	28	21	2	3	2
4. A évacuer et démolir.	27	3	30	26	2	—	2
5. En partie à évacuer. En partie à mettre en état.	2	1	3	1	—	1	1
	108	26	134	100	16	11	7

* Dans cette catégorie sont compris les immeubles qui appartenaient aux communes agrégées.

Au cours d'une récente séance de la Société pour l'amélioration du logement, quelques membres ont fait remarquer que des logements évacués à la suite de l'enquête de 1928 ont été réoccupés. Il semble qu'il s'agisse de logements appartenant à des propriétaires particuliers, car la ville de Genève, qui possède un grand nombre de vieux immeubles achetés pour l'assainissement de certains quartiers, a fait dans ce domaine un effort indéniable.

Le tableau ci-dessus en indique l'importance. Les chiffres nous montrent donc le gros sacrifice consenti par la ville qui a démolie la plupart des logements incriminés. L'effort doit donc être porté maintenant dans le domaine de la propriété privée et nous voulons croire que ceux qui ont encore le malheur de loger dans des taudis profiteront bientôt de quelques-uns des trop nombreux appartements vacants de notre ville.